

Mariage

Célébration

Mariage en France

Mariage d'un Français à l'étranger

Obligations des époux

Obligation alimentaire

Contribution aux charges du mariage

Régime matrimonial

Communauté réduite aux acquêts

Contrat de mariage

Questions – Réponses

- Mariage, Pacs ou concubinage (union libre) : quelles différences ?
- Peut-on se marier avec un membre de sa famille ?
- Témoins d'un mariage : quelles sont les règles ?
- Comment changer ou modifier son régime matrimonial ?
- Peut-on empêcher son époux ou épouse de faire des dépenses inconsidérées ?
- Qu'est-ce-que la communauté de meubles et acquêts ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Pacte civil de solidarité (Pacs)
- Union libre
- Divorce, séparation de corps

Services en ligne

- Vérifier les documents à fournir
Simulateur
- Vérifier si vous devez fournir un acte de naissance
Simulateur
- Demande de contribution aux charges du mariage
Formulaire
- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France) – Service gratuit
Téléservice
- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) – Service gratuit
Téléservice
- Réfugié/apatride/protection subsidiaire : demande de copie ou d'extrait d'acte d'état civil à l'Ofpra
Téléservice
- Demande de copie des pièces annexes fournies lors de l'établissement d'un acte de mariage
Formulaire
- Demande de rectification d'une erreur ou d'une omission matérielle contenue dans un acte de l'état civil
Formulaire



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00